



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 2 mai 2022 à 20 h 00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon ainsi que deux (2) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 4 avril 2022
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Dépôt du rapport officiel de formation obligatoire des élu(e)s
 - 2.6. Demande d'aide financière pour Fruigumes – Centre d'entraide d'Henryville
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
 - 3.3. Adoption du règlement 22-395 modifiant le règlement 16-314 (RM 460) concernant la paix publique et les nuisances afin de régir l'usage des feux d'artifice
4. TRANSPORT
 - 4.1. Embauche d'un employé aux travaux publics
 - 4.2. Lignage de rue 2022
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Adoption de la politique de l'arbre et des végétaux
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 6.1. Appui à la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-04 - Changement de parement de vinyle extérieur: 1149, rue du Bonheur.
 - 7.3. Soutien technique en urbanisme - ajout à la banque d'heures
 - 7.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-396 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364 afin d'enlever les dispositions entourant les rénovations extérieures
 - 7.5. Modification du délai pour l'autorité compétente d'application des règlements d'urbanisme
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport
 - 8.2. Embauche des animateurs du camp de jour municipal 2022
 - 8.3. Octroi contrat remplacement des fenêtres centre communautaire
 - 8.4. Octroi de contrat remplacement des portes du centre communautaire
9. RETOUR DES COMITÉS
10. AFFAIRES DIVERSES
11. CORRESPONDANCE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 20 h 00.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-05-93

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

22-05-94

Séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

22-05-95

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2022 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 527 718,71 \$ et autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4382 à 4413	pour	63 618,26 \$
Chèques fournisseurs	82649 à 82702	pour	398 228,38 \$
	82703 à 82721	pour	31 152,23 \$
Rémunération	502347 à 502402	pour	34 719,84 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois d'avril 2022, totalisant quatre (4) plaintes, est déposé devant le conseil.

Dépôt du rapport officiel de formation obligatoire des élu(e)s

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier-trésorier dépose le rapport officiel de formation obligatoire des élus et des élues municipaux. L'ensemble des membres du conseil municipal ont ainsi respecté l'obligation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

22-05-96

Demande d'aide financière pour Fruigumes – Centre d'entraide d'Henryville

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide d'Henryville a mis en place le projet *Fruigumes* depuis 2017 qui permet d'établir un kiosque hebdomadaire afin de vendre des fruits et des légumes à la population ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide d'Henryville a envoyé une demande d'aide financière le 26 avril dernier afin de subventionner un employé pour tenir le kiosque *Fruigumes* ;

CONSIDÉRANT QU'en cas de refus, la Municipalité ne recevrait pas le kiosque *Fruigumes* durant l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide d'Henryville demande un montant de 2 020\$ à la Municipalité de Saint-Alexandre ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant pourrait être moindre si un employé admissible à une subvention d'Emploi-Québec était embauché ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre octroie une aide

financière de 2 020\$ au Centre d'entraide d'Henryville pour l'embauche d'un employé pour le kiosque *Fruigumes*.

Le vote est demandé par monsieur le maire, Yves Barrette:

	Contre	Pour
Julie Vadeboncoeur	X	
Stéphane Vézina	X	
Anne-Sylvie Forney	X	
Florent Raymond		X
Marie-Eve Denicourt		X
Jean-François Berthiaume	X	

Pour: 2 votes Contre: 4 votes

Rejetée à majorité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois d'avril 2022 représentant les sorties suivantes:

- 3 appels incendies;
- 3 appels premiers répondants.

Monsieur Brodeur nous rappelle qu'il y aura les visites de prévention le 7 mai prochain.

22-05-97

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente est nécessaire pour que Bell Canada puisse offrir les services 9-1-1 de prochaine génération sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service soumise est non-modifiable puisqu'elle a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'autoriser la signature de l'entente de service avec Bell Canada pour le service 9-1-1 de prochaine génération sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre ;

D'autoriser le greffier-trésorier à signer l'entente telle que soumise et à y effectuer toutes modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

22-05-98

Adoption du règlement 22-395 modifiant le règlement 16-314 (RM 460) concernant la paix publique et les nuisances afin de régir l'usage des feux d'artifice

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la paix publique et les nuisances sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 16-314 (RM 460) est appliqué par la Sûreté du Québec qui s'occupe de plusieurs municipalités de la MRC du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser les dispositions relatives aux feux d'artifice dans la réglementation existante des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été régulièrement donnés en vue de l'adoption du présent règlement le 4 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 22-395, *Règlement modifiant le règlement 16-314 (RM 460) concernant la paix publique et les nuisances afin de régir l'usage de feux d'artifice*.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

22-05-99

Embauche d'un employé aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a autorisé l'affichage d'un poste pour les travaux publics lors de la séance du 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de nombreuses candidatures de qualité et a effectué des entrevues avec les candidats retenus ;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu à la suite des entrevues est monsieur Michaël Picard ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'embaucher monsieur Michaël Picard comme employé aux travaux publics pour la Municipalité de Saint-Alexandre ;

D'approuver le contrat de travail de monsieur Picard et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit contrat de travail ;

D'assujettir monsieur Picard à une période de probation de trois mois avant d'obtenir le statut d'employé permanent.

Adoptée à l'unanimité

22-05-100

Lignage de rue 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux offres de service pour procéder au lignage des rues ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Lignes Maska est la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter l'offre de service de Lignes Maska pour le lignage des rues au montant de 4 731.12\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

22-05-101

Adoption de la politique de l'arbre et des végétaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a à cœur la lutte aux changements climatiques ainsi que la protection et la valorisation de l'environnement naturel ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre multiplie les actions afin d'établir un équilibre entre le développement et la préservation de ses milieux naturels afin de maintenir la qualité de vie de ses citoyens ainsi que celle des générations futures ;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, le conseil municipal de Saint-Alexandre a adopté un *Plan pour la conservation des milieux naturels et de la biodiversité* ;

CONSIDÉRANT QUE dans les pistes de solutions mentionnés dans ledit plan, il y a l'élaboration et la mise en oeuvre d'une *Politique de l'arbre et des végétaux* ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter la *Politique de l'arbre et des végétaux*.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

22-05-102

Appui à la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande d'appui de la part de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu concernant l'appui à la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE la création de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu, il y a cinq ans, a suscité un niveau d'acceptation élevé au niveau de la population desservie ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu remplit un mandat de service de première ligne et de proximité important auprès de 1 500 patients, délestant les urgences, dont celle de l'hôpital du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu a créé un lieu de pratique pour une équipe médicale dont un médecin, deux infirmières praticiennes spécialisées (IPS) et une infirmière ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres emplois dérivés ont été nécessaires pour assurer le maintien de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu soit une secrétaire administrative, une responsable à l'accueil, les services d'un comptable, d'un responsable de l'entretien, d'un déneigeur et l'entretien paysager ;

CONSIDÉRANT QUE la proximité de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu avec la pharmacie locale est un atout pour la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu en ce qui a trait à la qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE selon la réforme de la santé présentée par le ministre Christian Dubé, il est essentiel de maintenir les services de proximité et de première ligne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre reconnaît la valeur d'un tel service de proximité et qu'il a déjà effectué des démarches par le passé afin d'en avoir un similaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre reconnaît la plus-value d'un tel service pour une municipalité rurale ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre exprime son appui aux demandes et aux démarches de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu afin qu'elle puisse maintenir en activité la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, à la MRC du Haut-Richelieu, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, au député provincial de Saint-Jean, monsieur Louis Lemieux, à la députée provinciale d'Iberville, madame Claire Samson, à la députée fédérale de Saint-Jean, madame Christine Normandin, au Collège des médecins du Québec, à l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec et au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest.

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois d'avril 2022, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant trente-quatre (34) permis est déposé au conseil.

22-05-103

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-04 - Changement de parement de vinyle extérieur: 1149, rue du Bonheur.

DEMANDEUR: M. JONATHAN DUFORT
LIEU: 1149, RUE DU BONHEUR

ATTENDU le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieures;

ATTENDU QUE le projet consiste au remplacement du parement en vinyle par du vinyle de couleur gris;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

ATTENDU QUE l'objectif principale du PIIA au niveau des rénovation extérieure est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

ATTENDU QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382,

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu:

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le remplacement du parement de vinyle de la résidence.

22-05-104

Soutien technique en urbanisme - ajout à la banque d'heures

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de procéder à l'achat d'une banque d'heures de 20 heures auprès de Philippe Meunier et Associée afin d'assister le département d'urbanisme dans l'élaboration de la réglementation et l'interprétation de celle-ci pour un montant de 1 800\$ plus les taxes applicables.

Le conseiller Stéphane Vézina demande le vote:

	Pour	Contre
Julie Vadeboncoeur	X	
Stéphane Vézina	X	
Anne-Sylvie Forney	X	
Florent Raymond	X	
Marie-Eve Denicourt	X	
Jean-François Berthiaume	X	

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-396 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 20-364 afin d'enlever les dispositions entourant les rénovations extérieures

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Marie-Eve Denicourt qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente une copie du projet de règlement 22-396 modifiant le règlement 20-364 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'enlever les dispositions entourant les rénovations extérieures.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Marie-Eve Denicourt dépose une copie du projet de règlement 22-396 modifiant le règlement 20-364 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'enlever les dispositions entourant les rénovations extérieures.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

22-05-105

Modification du délai pour l'autorité compétente d'application des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a procédé à l'adoption d'un règlement de zonage et de règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits règlements mentionnent que le conseil municipal doit désigner le fonctionnaire désigné pour l'application de ceux-ci par une résolution ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale sera absente pour une période de six semaines et qu'il y a lieu de nommer la ressource temporaire comme étant la fonctionnaire désignée

CONSIDÉRANT QUE les dates mentionnées dans la résolution 22-04-84 doivent être modifiées en raison des changements de la période d'absence de l'inspectrice municipale ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

DE nommer madame Aurée Pelchat comme fonctionnaire désignée, pour la période du 2 mai au 24 juin 2022, pour l'application des règlements suivants :

- Règlement 20-364 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
- Règlement 20-366 de zonage
- Règlement 20-367 sur le lotissement
- Règlement 20-368 de construction
- Règlement 20-369 sur les permis et certificats ;

DE nommer madame Aurée Pelchat comme officière désignée, pour la période du 2 mai au 24 juin 2022, pour l'application du règlement 16-314 concernant la paix publique et les nuisances.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

22-05-106 Embauche des animateurs du camp de jour municipal 2022

Madame Marie-Eve Denicourt, conseillère déclare ses intérêts et se retire du débat, de la présente résolution.

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est de responsabilité municipale à partir de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit embaucher des membres du personnel afin d'offrir le service de camp de jour aux familles de Saint-Alexandre ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des entrevues, l'ensemble des postes ont été comblés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu :

D'embaucher madame Camille Giguère à titre de cheffe de camp ;

D'embaucher messieurs Randy Rijo Cuevas et Anberly Rijo Cuevas ainsi que mesdames Maika Emond, Daphnée Martel, Justine St-Jean et Danika Robitaille à titre d'animateurs et d'animatrices ;

D'embaucher madame Marie Robitaille à titre d'accompagnatrice.

Adoptée à l'unanimité

22-05-107 Octroi contrat remplacement des fenêtres centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres du centre communautaire doivent être changées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que ce projet est admissible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions en lien avec le projet ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire retenu lors de la résolution 22-04-90 a connu une hausse de prix considérable, ce qui amène la Municipalité de Saint-Alexandre à réétudié les soumissions ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'octroyer le contrat pour le changement des fenêtres du centre communautaire à Vitrierie Saran pour le montant de 49 900.00 \$, plus les taxes applicables ;

D'abroger la résolution 22-04-90.

Adoptée à l'unanimité

22-05-108 Octroi de contrat remplacement des portes du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE les portes du centre communautaire doivent être changées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que ce projet est admissible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions en lien avec le projet ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu:

D'octroyer le contrat pour le changement des portes du centre communautaire à PorteCadres Demers Inc. pour le montant de 11 135.00 \$, plus les taxes applicables, seulement si les conditions suivantes sont respectées:

- Que l'installation soit comprise;
- Que les matériaux soient similaires;
- Demandons des précisions sur le point aucune réparation et finition.

Adoptée à l'unanimité

9. RETOUR DES COMITÉS

Monsieur Jean-François Berthiaume fait état des travaux du conseil d'établissement de l'école Saint-Alexandre et annonce que la nouvelle directrice sera madame Josée Prévost.

Madame Anne-Sylvie Forney fait état des travaux du comité environnement, fait un retour sur la journée de la Terre et la distribution d'arbres qui aura lieu en mai.

Monsieur Stéphane Vézina fait état des travaux du dossier aménagement du parc des loisirs et de la consultation publique qui aura lieu le 3 mai 2022.

10. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le maire Yves Barrette fait mention d'un questionnement avec la municipalité de Sabrevois au sujet d'un tronçon de route.

Il fait un retour sur le colloque - Chantier sur la main-d'œuvre.

Il nous annonce que monsieur Réjean Messier a reçu la médaille du Lieutenant Gouverneur pour aîné, pour son implication comme bénévole.

11. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'avril 2022.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Trois questions ont été posées aux membres du conseil.

22-05-109 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 23.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire